RÉSOLUTION

CENT QUATRE-VINGTIÈME RÉUNION DU CONSEIL DE MODULE
Tenue à partir de la plateforme zoom, le 14 septembre 2020 à compter de 16 h 30

180-MSS-140920-01

ÉCHEC D'UN ÉTUDIANT EN STAGE INSCRIT À L'UN DES PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES POUR LE NON-RESPECT DES CONSIGNES SOCIOSANITAIRES (COVID-19) ÉMISES PAR L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (INSPQ) POUR LES STAGES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

ATTENDU que l'Université du Québec en Outaouais souhaite maintenir la qualité de ses programmes de premier cycle en sciences infirmières*;*

ATTENDU que les établissements de santé au Québec ont émis des recommandations sociosanitaires basées sur les directives de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour tous les étudiants inscrits dans les programmes collégiaux en soins infirmiers et universitaires en sciences infirmières effectuant un stage en milieu de soins;

ATTENDU que tous les étudiants inscrits à un stage dans le cadre d'un des deux programmes de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC - 7455 ou formation initiale - 7456) ont le devoir de respecter obligatoirement les consignes sociosanitaires émises par l'INSPQ afin de réduire au maximum le risque de transmission de la COVID-19 en milieu de soins;

ATTENDU qu'un établissement de santé peut annuler le stage d'un étudiant inscrit à l'un des deux programmes de baccalauréat en sciences infirmières (cheminement DEC-BAC - 7455 ou formation initiale - 7456) pour le non-respect des consignes sociosanitaires spécifiques aux milieux de soins liées à la COVID-19 et émises par l'INSPQ;

ATTENDU les discussions en séance;

En conséquence,
IL EST PROPOSÉ PAR : madame Julie Ducharme
APPUYÉ PAR : madame Louise Bélanger

ET RÉSOLU
DE RECOMMANDER au département des sciences infirmières d'inscrire aux plans de cours et dans les grilles d'évaluation cliniques de tous les stages, qu'une étudiante dont le stage aura été annulé en raison du non-respect des consignes sociosanitaires émises par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) pour les établissements de santé se voit attribuer un échec;

DE RECOMMANDER au module des sciences infirmières d'aviser toutes les étudiantes de cette nouvelle mesure à chaque début de trimestre et lors de changement majeur durant la pandémie;

DE RECOMMANDER que cette directive modulaire soit effective pour toute la durée de la pandémie (COVID-19), et ce, à compter du trimestre d'automne 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sylvain Brousseau Inf Ph D

_____
Sylvain Brousseau, Inf. Ph. D.
Module des sciences infirmières